#### **RÈGLEMENT N° 2010-159**

# AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2007-103 - AJOUT D'UNE CLASSE D'USAGE IE DANS LA ZONE 3049 F

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles a adopté son règlement n° 2007-103 intitulé « *Règlement de zonage* » à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun d'amender ledit règlement de zonage afin de permettre l'installation d'une tour de radiocommunication en territoire public dans le secteur de Rivière Pigou;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Claude Lessard pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 12 avril 2010 ;

#### POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- 2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-103 intitulé « Règlement de zonage ».
- 3. Le règlement n° 2007-103 est modifié afin d'ajouter la classe d'usage suivante dans la zone 3049 F :
  - le utilité publique
- 4. L'annexe « B » du règlement de zonage n° 2007-103, soit le cahier des spécifications tel qu'amendé par le présent règlement, est joint en annexe pour faire partie intégrante du présent règlement.
- 5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
  - PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ le 25 janvier 2010
  - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE le 17 février 2010
  - SECOND PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ le 22 février 2010
  - AVIS DE MOTION DONNÉ le 12 avril 2010
  - RÈGLEMENT ADOPTÉ le 26 avril 2010
  - CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ le 28 mai 2010
  - AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR le 16 juin 2010
  - ENTRÉE EN VIGUEUR le 28 mai 2010

	(signé) Serge Lévesque, maire
(signé) Valérie Haince, greffièr	re
VRAIE COPIE CONFORME Le	
Greffière	

ANNEXE A
CAHIER DES SPÉCIFICATIONS

fille de Sept-Iles			Zone
Li alcilio la Setta de La			3049 F
	Unifamiliale isolée	Ra	
	Unifamiliale jumelée	Rb	
	Habitation adossée	RI	
	Bifamiliale isolée '	Rc	
	Bifamiliale jumelée	Rd	
	Trifamiliale isolée	Re	
	Trifamiliale jumelée	Rf	
	Habitation collective (max.)	Rg	
	Unifamiliale en rangée (4 à 8 log.)	Rh	A. C.
	Multifamiliale (4 à 6 log.)	Ri	2 1500 150 1000
	Multifamiliale (6 log. et plus)	Rj	
	Multifamiliale avec services	Rk	
	intégrés et complémentaires (6		
	log. et plus)		
	Maison mobile ou unimodulaire	Rm	
	Commerce et service de quartier	Ca	
	Commerce et service local et	Cb	
	régional		
	Commerce et service à contrainte	Сс	
	sur le milieu	Cc	
	T-01 12 111112		
	Commerce et service	Cd	
	d'hébergement et de restauration	<del>                                     </del>	
	Commerce et service de	Ce	
	l'automobile	<b>—</b>	
	Station service et débit d'essence	Cf	
	Centre commercial de grande	Cg	
	surface (max. 12 000 m²)	<u> </u>	
	Centre commercial régional de	Ch	
	grande surface (min. 10 000 m²)		
	Commerce de gros et industrie à	Ia	
	incidence faible		
	Commerce de gros et industrie à	Ib	
	incidence modérée		
	Commerce de gros et industrie à	Ic	
	incidence élevée		
Classe d'usage et	Industrie extractive	Id	
implantation	Utilité publique	Ie	•
mpamanon	Publique et institutionnelle de	Sa	
	nature locale		
	Publique et institutionnelle de	Sb	
	nature régionale		
	Parc et espace vert	REC-a	•
	Récréation intensive	REC-b	
	Récréation extensive	REC-c	•
	Forestier - Conservation	FC	
		-	14.
	Forestier - Villégiature	FV	
	Forestier - Exploitation	FE	
	Agriculture avec ou sans élevage	A	
	Élevage artisanal	EA	
	Conservation	CN	
	Usage et/ou construction		Chalet
	spécifiquement autorisé		
	Usage et/ou construction		
	spécifiquement exclu		
	Hauteur minimale	(m)	3
	Hauteur maximale	(m)	10
	Marge de recul avant minimale	(m)	7.5
	Marge de recul arrière minimale	(m)	10
	Marge de recul latérale minimale	(m)	2
	Largeur combinée des marges	(m)	6
	latérales minimales		
	Coefficient d'implantation au sol	(%)	35
	Entreposage	(Type)	
	Écran-tampon	(m)	
	Zone de contrainte ou à risque	1 (11)	
		-	
	Corridor de protection visuelle	+	
	PIIA		
	Gîte touristique	<del> </del>	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
	Service complémentaire à	(Type)	1/2/3
	l'habitation		
	Industrie artisanale		
	Norme spécifique		(53)
Conditions	Rue publique		•
d'émission de	Rue privée		
		1	
permis			

